



Erreur d'encaissement, le magasin reclame la difference

Par **zebulon_91**, le **03/01/2008** à **11:21**

Bonjour,

Voici l'histoire.

Je vais acheter une piece automobile neuve chez mon consessionaire.

Je la paye en carte bleue.

La piece n'etant pas la bonne, je retourne l'echanger le lendemain. La nouvelle reference est un peu plus chere que l'ancienne.

Je dois donc payer la difference environ 7 euros.

Je regle à nouveau par carte bleu.

Mais la caissiere fait une erreur au moment de l'encaissement et credite ma carte de 7 euros au lieu de les debiter.

Le service comptabilite m'a ecrit et me reclame la somme de 14 euros.

Ils reconnaissent leur ereur dans le courier mais em reclame neanmoins la somme.

Ont-ils le droit de faire cela etant donner qu'il s'agit d'une erreur de leur part.

Cordialement.